



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-073

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 20
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 3

Le seize novembre deux mille vingt à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Anne-Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIÈRE

Le ou les membres absent(s) :

Aurélien HELLE, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurélien HELLE à Michel DUCROUX

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Secrétaire de séance :

Chrystelle EDOUARD

Vu l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant l'obligation, pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur, devant être adopté dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant que le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal, qu'il s'impose en premier lieu aux membres du conseil qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles pouvant entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Vu la présentation faite par Madame le Maire du règlement intérieur du Conseil Municipal de Saint-Georges-sur-Baulche ainsi que celui de la commission d'appel d'offres (CAO),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les règlements intérieurs du Conseil Municipal et de la commission d'appel d'offres (annexés à la présente délibération)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le 16 novembre 2020

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint Georges sur Baulche

Envoyé en préfecture le 20/11/2020

Reçu en préfecture le 20/11/2020

Affiché le 20/11/2020

ID : 089-218903466-20201116-2020_073-DE

SLOW